

**Archives départementales de la Haute-Vienne**

**8 H**

**Augustins de Mortemart**

**(1509-1791)**

Répertoire numérique détaillé

par Anne Gérardot, conservatrice

Limoges  
2011

# Introduction

## Les Augustins de Mortemart

Fondé en 1256 à l'instigation du Saint-Siège, l'ordre des Ermites de Saint Augustin ou Augustins appartient aux ordres mendiants. Le couvent de Mortemart fut fondé en 1335 par Pierre Gauvaing, dit le cardinal de Mortemart<sup>1</sup>, qui institua par son testament trois monastères (Carmes, Chartreux et Augustins) dans sa ville natale. Les Augustins, au nombre de 25, avaient pour mission d'enseigner aux enfants, de l'âge de 8 à 10 ans jusqu'à l'âge de 20 ans, la grammaire et la rhétorique. Les Augustins sont demeurés à Mortemart jusqu'à la Révolution.

Les bâtiments du couvent ont été reconstruits au XVIII<sup>e</sup> siècle, sans doute par Joseph Brousseau. Mis sous séquestre lors de la Révolution, le couvent est affecté en 1805 à la sénatorerie de Limoges. Il est propriété privée depuis 1823, tandis que l'ancienne chapelle des Augustins est devenue église paroissiale.

## Historique de la conservation

Le fonds est entré aux Archives départementales de la Haute-Vienne par séquestre révolutionnaire. Il a été complété de quelques documents qui ont fait l'objet d'une cession des Archives départementales du Calvados en 1895. Le fonds est dans un bon état de conservation.

## Présentation du contenu

Très incomplet, le fonds compte 49 pièces sur parchemin et papier, en bon état de conservation, représentant 0,05 m.l. Toutes datent toutes de l'époque moderne ou de la période révolutionnaire et concernent la gestion des biens du couvent. Les documents cédés par les Archives départementales du Calvados, pour l'essentiel des pièces comptables, permettent de disposer d'une petite série de comptes pour le XVIII<sup>e</sup> siècle (8 H 1). Si aucune pièce médiévale ne subsiste sous forme d'original, il faut cependant signaler la présence dans le fonds de quelques *vidimus* et inventaires de titres fournissant la teneur d'actes pouvant remonter au XIV<sup>e</sup> siècle (8 H 2).

---

<sup>1</sup> Originaire de Mortemart, Pierre Gauvaing fut évêque de Viviers (1322-1325) puis d'Auxerre (1326-1328). Il est fait cardinal par Jean XXII en 1327.

## Bibliographie

DELAGE (Franck), « Documents concernant les Carmes et les Augustins de Mortemart », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, t. LXXIX, 1941, p. 165-170.

DEMEAU (Mélanie), « [Les ordres mendiants en Limousin :] l'implantation dans l'ancien diocèse de Limoges », dans *Les ordres religieux au Moyen Âge en Limousin*, Treignac, 2003, p. 152-193 [In-8 L 595].

GÉRIN (C.), « Les Augustins en France avant 1789 », *Analecta Augustiniana*, t. 24, 1961, p. 241-261.

LORGUE, *Histoire de Mortemart*, Limoges, 1893 [I/J 107].

VAN LUIJK (B.), « Sources italiennes pour l'histoire générale de l'ordre des Augustins : les archives générales de l'ordre (Rome) », *Augustiniana*, t. 8, 1958, p. 397-424.

# Sources complémentaires

## Archives départementales de la Haute-Vienne

### Série G — Clergé séculier

- 1 G 12      Évêché de Limoges. Registre des hommages rendus à l'évêque (1328-1543). Contient : refus de l'hommage offert à l'évêque de Limoges par les prieurs des Carmes et Augustins de Mortemart de certaines rentes à eux délaissées par les fondateurs de ces couvents au village de Nieul (1538).

### Série H — Clergé régulier

- 11 H        Carmes de Mortemart (1335-1790). Non classé.
- 12 H        Chartreux de Mortemart (1399-1537).

### Sous-série 1 Q — Domaines nationaux

- 1 Q 315     Fonds des districts. Bellac. Séquestre. État des biens des émigrés et des communautés religieuses avec leur valeur approximative (1790-1792).

### Série J. Archives privées

#### *1 J — Pièces isolées et petits fonds*

- 1 J 424     Droit de pêche (Cieux). Transaction entre Jean-Baptiste de Brettes, comte de Cieux, et les Augustins de Mortemart, relative au droit de pêche dans le grand étang de Cieux (1777).
- 1 J 478     Contient : Carmes et Augustins de Mortemart. Reconnaissance par Jean-Baptiste, comte de Brettes, au couvent des Augustins portant sur un étang, moulin et près situés à Cieux (1er août 1777) ; quittance donnée par le prieur des Carmes et le syndic des Augustins de Mortemart à Léonard Fauvaud (9 mai 1778).

## Archives nationales

### Série K — Monuments historiques. Titre II : copies de chartes

- K 184       Établissements religieux. Généralités de Poitiers, Riom et La Rochelle. Contient : Augustins de Mortemart.

## Archives générales de l'ordre

Via Paolo VI, 25, Rome, I-00193.

# Corps du répertoire

## GESTION DES BIENS

- 8 H 1 Comptabilité générale. — Recettes et dépenses du couvent : comptes (s. d. [XVIII<sup>e</sup> siècle], 1734-1736), mémoire et note informes (s. d. [XVIII<sup>e</sup> siècle]).  
[XVIII<sup>e</sup> siècle], 1734-1736

1 cahier papier de 27 fol., 1 cahier papier 6 fol., 5 pièces papier.

- 8 H 2 Pièces ponctuelles classées par paroisse. — Blond, Mortemart, Montrol-Sénard et Nouic<sup>2</sup> : inventaires informes de titres, productions et contredits, mémoires, correspondance et copie d'arrêts et de mandements concernant un conflit opposant les religieux aux tenanciers des lieux ou villages de La Valette, Bonnesseix, Le Breuil, Les Villards, Lesparon et Le Puy<sup>3</sup> et de plusieurs maisons à Mortemart, ainsi qu'à Gabriel de Rochechouart<sup>4</sup>, au sujet de la mouvance desdits lieux et de l'obligation pour les tenanciers de moudre leurs grains au moulin banal des Augustins (s. d. [vers 1664-1666], 1664-1666). Bussière<sup>5</sup> : procuration donnée au père Posside Fraisse, religieux, pour poursuivre le procès intenté contre les Augustins par le seigneur Delavaud, de Buffière, au sujet des dîmes de vin que ce dernier prétend sur eux au village de Villeflayoux<sup>6</sup> (1736). Chaunay<sup>7</sup> : vidimus d'un acte de 1659 par lequel Louise de Saint-Georges, marquise de Boisse, reconnaît devoir aux Augustins de Mortemart, seigneurs temporels de Limalonge<sup>8</sup>, une rente noble féodale en raison de la neuvième partie par indivis de la dîme du village de La Forêt Mériget, lui appartenant en raison de son château de Tassay (1760). Civray<sup>9</sup> : deux transactions, dont une expédition différée d'un acte de 1485, entre les Augustins et Philippe Sappinaut, écuyer, seigneur de Fayolles, concernant des moulins sis sur la rivière de Charente, sous le château de Civray (1509, [1518 ?]).

1509-1760

1 pièce parchemin, 1 cahier papier de 5 fol., 32 pièces papier.

---

<sup>2</sup> *Blond* : département de la Haute-Vienne, arrondissement et canton de Bellac ; *Montrol-Sénard*, *Mortemart* et *Nouic* : département de la Haute-Vienne, arrondissement de Bellac, canton de Mézières-sur-Issoire.

<sup>3</sup> *La Valette* : lieu-dit, commune de Montrol-Sénard ou de Nouic ; *Bonnesseix* et *Le Breuil* : lieux-dits, commune de Blond ; *Les Villards* : lieu-dit, commune de Nouic ; *Lesparon* : lieu-dit non identifié ; *Le Puy* : lieu-dit, commune de Montrol-Sénard.

<sup>4</sup> Gabriel de Rochechouart (1600-1675), duc de Mortemart et prince de Tonny-Charente.

<sup>5</sup> Aujourd'hui Bussière-Boffy, département de la Haute-Vienne, arrondissement de Bellac, canton de Mézières-sur-Issoire.

<sup>6</sup> Lieu-dit, commune de Buffière-Boffy.

<sup>7</sup> Département de la Vienne, arrondissement de Montmorillon, canton de Couhé.

<sup>8</sup> Département des Deux-Sèvres, arrondissement de Niort, canton de Sauzé-Vaussois.

<sup>9</sup> Département de la Vienne, arrondissement de Montmorillon, chef-lieu de canton.

8 H 3 Pièces non localisées. — Quittance donnée aux religieux par Pierre de La Grange, laboureur, et Jean Reynaud, du village de Verdillac, paroisse de Nouic, de la somme de 135 l. t. qui leur était due par lesdits religieux (1660). Transactions respectivement datées de 1527 et 1540 concernant des biens sis aux villages du Peyron et du Breuil, réutilisées comme couverture d'une pièce de procédure opposant les religieux à Jean Lafleur, Paul de Nolle et Jean Bouchard (s. d. [XVII<sup>e</sup> siècle]). Copie d'une lettre adressée le 17 février 1639 par Jean Guy au sieur Commeau, procureur en parlement à Paris, au sujet d'une procédure relative au fief de Breteys (concerne peut-être une procédure contre l'abbaye de La Règle, s. d. [XVIII<sup>e</sup> siècle]).

1660 – [XVIII<sup>e</sup> siècle]

2 pièces parchemin cousues ensemble, 2 pièces papier.

## DOCUMENTS DE LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

8 H 4 Comptabilité générale et gestion des biens. — « État exact et circonstancié des biens appartenans aux pères Augustins dans l'étendue de Mortemart » (s. d. [fin du XVIII<sup>e</sup> siècle]). « Compte des Augustins de Mortemar du 16 août 1791 », extrait des registres du directoire du district de Bellac pour les comptes du clergé (1791). Deux états des recettes et dépenses de la communauté du 25 décembre 1789 à janvier 1791 (1791).

[fin du XVIII<sup>e</sup> siècle] - 1791.

2 pièces papier, 2 cahiers papier de 4 fol.

## Table de concordance

Les anciennes cotes renvoient au fichier des séries anciennes.

Ancienne cote	Nouvelle cote
A 1253	8 H 2, 8 H 3
A 1345	8 H 2, 8 H 3
A 4676 (?)	8 H 2
A 6286	8 H 3
A 7386	8 H 4
Cession des AD du Calvados	8 H 1, 8 H 2, 8 H 4
Sans référence	8 H 2, 8 H 4